

Conditions générales du Service Formation

Article 1 - Inscription

Les inscriptions se font en ligne via le site www.caritas.lu/formations ou par courrier, au plus tard 2 jours avant le début de la formation. Caritas Luxembourg se réserve le droit de refuser une demande d'inscription si les données sont incomplètes ou erronées.

Article 2 - Tarif

Le montant relatif à chaque formation est indiqué dans son descriptif.

Article 3 - Désistement / Annulation par le participant

Le participant qui se trouve dans l'impossibilité de participer à une formation à laquelle il est inscrit, doit annuler sa participation dans les meilleurs délais. En cas d'annulation par le participant, aucun remboursement des frais d'inscription payé n'est effectué. Seul un cas de force majeure (maladie ou accident avec certificat médical, décès d'un proche...), donne droit au remboursement intégral des frais d'inscription. Un problème lié à l'organisation interne de l'employeur du participant ne peut en aucun cas être considéré comme cas de force majeure.

Article 4 - Annulation par Caritas Luxembourg

Caritas Luxembourg se réserve le droit d'annuler une formation, notamment en cas de nombre d'inscription insuffisant, de force majeure ou d'indisponibilité du formateur. Cependant, une formation portant sur un thème similaire pourra être proposée au participant. Toute formation annulée sera communiquée dans les meilleurs délais et remboursée intégralement le cas échéant. Caritas Luxembourg se réserve le droit de changer le(s) lieu(x), date(s) et/ou horaire(s) prévu(s) pour des raisons d'organisation.

Article 5 – Modalités de paiement

Les frais d'inscription doivent être réglés intégralement par virement, au plus tard 10 jours ouvrables après l'émission de la facture. Passé ce délai, Caritas Luxembourg se réserve le droit de refuser la participation. L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement.

Article 6 - Certificat de participation

Un certificat de participation sera délivré aux participants ayant été présents à 100% pour une formation jusqu'à 20 heures et à au moins 80% pour une formation de plus de 20 heures. En cas de non-paiement des frais d'inscription, le certificat de participation restera en suspens et sera délivré uniquement après le règlement de la facture.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Le contenu des formations est la propriété exclusive de Caritas Luxembourg ou des formateurs. La documentation utilisée lors des formations est distribuée exclusivement aux participants de la formation.

Article 8 – Informations sur le traitement des données personnelles

Caritas Luxembourg s'engage à traiter les données personnelles collectées dans le cadre de la gestion des inscriptions conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Aucune information ne sera vendue, publiée ou communiquée à des tiers non impliqués directement dans le processus d'inscription ou dans la gestion des formations organisées par Caritas Luxembourg.

Le Service Formation de Caritas Luxembourg se réserve le droit d'utiliser ces données pour adresser ultérieurement à chaque participant toutes communications ayant trait à des offres de services analogues ou complémentaires à leur précédente inscription. Le destinataire de ces offres peut à tout moment demander par écrit la cessation de telles communications.

Article 9 - Prise de photo durant la formation

Durant la formation, le participant s'engage à ne pas prendre en photos d'autres membres du groupe sans leur consentement. Le participant de la formation est informé du fait qu'il pourra être pris en photo à des fins de communication de Caritas Luxembourg.

Article 10 - Règlement des litiges

Toute contestation qui ne serait pas réglée à l'amiable, sera soumise à la loi luxembourgeoise et portée devant les Tribunaux compétents de Luxembourg-Ville.

Conditions spéciales portant sur la formation continue Bases de l'éducation et de l'accueil d'enfants

Article 1 – Inscription

L'inscription se fait pour l'ensemble de la formation. Après réception et validation de la demande d'inscription, Caritas Luxembourg notifie au candidat ainsi qu'à son l'employeur l'inscription à la formation.

Article 2 – Modalités de paiement

Le montant correspondant aux frais d'inscription s'élève à 995€. La facture est envoyée après validation de la demande d'inscription et doit être réglée endéans la quinzaine.

L'inscription n'est confirmée qu'après paiement des frais d'inscription.

Article 3 - Désistement / Annulation par le participant

En cas de désistement écrit à moins d'une semaine du début des cours, 50% du montant total restent dus. Au-delà de cette date et tout au long de la formation, aucun remboursement n'est possible, sauf cas de force majeure (maladie grave ou accident médicalement certifié : remboursement au prorata des cours déjà suivis). Dans tous les cas, l'inscription reste la propriété de l'employeur de sorte que celui-ci a la possibilité soit de substituer l'employé qui s'est désisté ou abandonné par un autre, soit de se faire rembourser selon les conditions ci-dessus.

Article 4 - Certificat de participation / Rattrapages

Un certificat de participation sera délivré au participant si le taux de participation aux cours est au moins égal à 80% par module et seulement après paiement des frais de participation. Si la participation aux cours est inférieure au taux de 80%, des cours de rattrapages sont organisés uniquement si l'absence a été justifiée par un certificat médical, maladie d'un enfant, justificatif écrit de l'employeur, justificatif d'un organisme de justice, de l'Etat ou de décès d'un proche. Aucun cours de rattrapage ne sera organisé sans justificatif valable. Le rattrapage sera seulement organisé pour le semestre suivant la formation en cours. Une liste de présence journalière, servant de base de calcul pour la présence est à signer à la fin de chaque séance de formation.

Le taux de présence est mentionné sur le certificat de participation.

Article 5 – Règlement du lieu de formation

Le participant s'engage à respecter le règlement interne et les consignes de sécurité du lieu de formation.

Article 6 - Propriété intellectuelle

Le contenu des formations est la propriété exclusive de Caritas Luxembourg ou des formateurs. La documentation utilisée lors des formations est distribuée exclusivement aux participants de la formation.

Article 7 – Informations sur le traitement des données personnelles

Caritas Luxembourg s'engage à traiter les données personnelles collectées dans le cadre de la gestion des inscriptions conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Aucune information ne sera vendue, publiée ou communiquée à des tiers non impliqués directement dans le processus d'inscription ou dans la gestion des formations organisées par Caritas Luxembourg.

Le Service Formation de Caritas Luxembourg se réserve le droit d'utiliser ces données pour adresser ultérieurement à chaque participant toutes communications ayant trait à des offres de services analogues ou complémentaires à leur précédente inscription. Le destinataire de ces offres peut à tout moment demander par écrit la cessation de telles communications.

Article 8 – Prise de photo durant la formation

Durant la formation, le participant s'engage à ne pas prendre en photos d'autres membres du groupe sans leur consentement. Le participant de la formation est informé du fait qu'il pourra être pris en photo à des fins de communication de Caritas Luxembourg.

Article 9 - Règlement des litiges

Toute contestation qui ne serait pas réglée à l'amiable, sera soumise à la loi luxembourgeoise et portée devant les Tribunaux compétants de Luxembourg-Ville.